

Appel de propositions

Action concertée « Projet ciblé »

Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé

proposé par

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

À SOULIGNER

Volet offert :	projet de recherche
Montant :	237 500\$
Durée :	3 ans
Lettre d'intention :	mercredi 1 ^{er} février 2012 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 18 avril 2012 à 16 h
Début du projet :	1 ^{er} août 2012

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 6
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	P. 8
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	P. 9
Dates du concours	p. 9
Renseignements	p. 10
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour un projet de recherche	p. 11
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 12

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est d'acquérir des connaissances sur les perceptions qu'ont les hommes québécois de leurs réalités, de leurs rôles sociaux, des défis qu'ils ont à surmonter, des problèmes qu'ils vivent ou que leurs pairs vivent et des ressources sur lesquelles ils peuvent compter pour répondre à leurs besoins. Cette étude, de type populationnel devrait permettre d'avoir une bonne représentativité de la perception des hommes dans les différentes régions du Québec, selon différentes réalités vécues par ceux-ci, différents âges et selon différents statuts socioéconomiques.

À souligner que les connaissances acquises sur les réalités masculines, sur les ressources et sur l'intervention auprès des hommes québécois proviennent surtout des personnes intervenant auprès des hommes ou de clientèles ciblées en fonction de problèmes spécifiques. Au Québec, aucune étude ne s'est penchée sur les réalités masculines définies ou perçues par les hommes eux-mêmes, et c'est ce que ce projet devrait permettre de faire.

CONTEXTE

En 2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) forme un groupe de travail afin de tracer le portrait de la situation des hommes au Québec, de réaliser un inventaire des ressources disponibles et de définir des priorités d'action. En 2004, le comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes du MSSS, sous la présidence de Gilles Rondeau Ph.D., dépose son rapport, *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*². Dans le but de développer une vision intégrée des défis, des enjeux et des problèmes

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupes/adu_comitehomme.php



Appel de propositions

que vivent les hommes québécois ainsi que des ressources pouvant répondre à leurs besoins, les travaux du MSSS faisant suite aux recommandations de ce rapport furent orientés en fonction de trois grands axes : la promotion de la santé et la prévention des problèmes ; l'adaptation des services destinés à la clientèle masculine ; le développement des connaissances et l'amélioration des pratiques.

En juillet 2009, le ministre de la Santé et des Services sociaux annonce trois priorités d'action gouvernementale pour améliorer la santé et le bien-être des hommes (SBEH) : l'adaptation des messages en promotion-prévention ; la consolidation d'organismes communautaires et le soutien d'initiatives régionales pour l'adaptation des services destinés à la clientèle masculine ; un projet de recherche-évaluative pour le développement des connaissances et l'amélioration des pratiques. Issues de cette volonté d'action, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, notamment un projet de recherche portant sur les effets des services préventifs pour les pères en difficulté et pour leurs enfants, lancé en 2010³. La situation des pères en difficulté s'avère très préoccupante et l'étude de leur trajectoire dans le réseau de services, ainsi que celle de leurs enfants, pourra permettre de mieux comprendre leurs réalités, la nature des services qui leurs sont offerts, les pratiques prometteuses et les ajustements nécessaires.

Le projet issu du présent appel de propositions s'inscrit dans le cadre de cette troisième priorité d'action et permettra d'avoir de meilleures connaissances sur les diverses réalités masculines plutôt que sur un groupe ciblé d'hommes qui ont des défis très spécifiques à relever compte tenu de leur situation. La préoccupation gouvernementale demeurant d'améliorer la santé et le bien-être de toute la population, il est important d'ouvrir largement le spectre des questionnements sur les réalités vécues par la population masculine afin de bien les cerner et de s'assurer que les services mis en place sont suffisants et adaptés à la situation actuelle des hommes québécois.

L'orientation prise à travers cette réflexion prend appui sur différentes études et théories. Dans la théorie de la psychologie humaine, on relève que les plus aptes à trouver des solutions pour résoudre les problèmes qui les concernent sont les individus eux-mêmes et les communautés auxquelles ils appartiennent. Dans cet esprit, les personnes les mieux placées pour parler des réalités masculines, des défis et des problèmes auxquels la société actuelle les confronte seraient les hommes eux-mêmes. Ce seraient aussi les meilleurs acteurs pour faire émerger des pistes de solutions afin de répondre individuellement ou collectivement aux défis auxquels ils sont confrontés ou résoudre les problèmes qu'ils vivent. Il est aussi acquis que si une personne se sent concernée, écoutée et comprise, la probabilité d'adhérer aux solutions et aux ressources mises en place pour répondre à ses besoins ira croissante. Ainsi, cela pourrait être une avenue pour apporter des solutions à la situation actuelle vécue par le réseau de la santé et des services sociaux qui rejoint difficilement les hommes et qui, lorsqu'il le fait, ne semble pas répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Les hommes consultent tardivement lorsqu'ils ont des problèmes de santé ou psychosociaux : c'est un constat présent autant dans la littérature que dans les observations des intervenants. Toutes sortes de raisons, que l'on cerne mal, peuvent expliquer cette situation, dont la perception relativement négative qu'ont les hommes des services d'aide psychosociale ou la non adaptation de ceux-ci. Lorsqu'ils consultent, c'est souvent en état de crise. De plus, différentes études démontrent que les hommes québécois ont tendance à surévaluer leur état de santé et de bien-être alors que les données statistiques traduisent plutôt des taux élevés de morbidité, de mortalité et de prévalence pour plusieurs problématiques : suicide, alcoolisme,

³ http://www.fqrcs.gov.qc.ca/upload/editeur/MH_DianeDubeau.pdf



Appel de propositions

toxicomanie, itinérance, violence et criminalité, etc. À travers ces seules statistiques, on pourrait penser que les hommes québécois vont mal, mais est-ce vraiment le cas ?

En tant que société, il est donc essentiel, pour bien cerner les perceptions que les hommes québécois ont de leurs réalités, des défis qu'ils rencontrent et des problèmes qu'ils vivent, de comprendre le sens qu'ils donnent à ces réalités, aux rôles qu'ils sont appelés à jouer, aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer, aux stratégies qu'ils développent pour y faire face ou pour se réaliser en tant qu'homme, en tant que père, en tant qu'acteur social, etc.

L'étude des perceptions des hommes face à leurs réalités devraient nous permettre de mieux comprendre leur relation au système de soins, leurs réflexes face à leurs vulnérabilités, les mécanismes favorisant leur sentiment de compétence, les forces et les pièges des stratégies qu'ils utilisent, ainsi que les adaptations que nous pourrions envisager. À la lumière des résultats, nous devrions être davantage en mesure de mettre en place les services adéquats selon les besoins, soit de prévention, d'intervention précoce ou de formation des intervenants ou autres, pour rejoindre les hommes afin d'éviter la dégradation des situations problématiques et des drames personnels et familiaux qui peuvent en découler.

BESOINS DE RECHERCHE

Cette étude, **de type populationnel** devrait permettre d'avoir une bonne représentativité des perceptions qu'ont les hommes **a) dans les différentes régions du Québec, b) selon différentes réalités vécues par ceux-ci et c) selon différents statuts socioéconomiques**. À souligner que ces trois aspects doivent être pris en considération dans les propositions. L'étude devrait permettre de:

- mieux comprendre les perceptions qu'ont les hommes de leurs réalités et de celles de leurs pairs, de leurs rôles sociaux, des défis et des problèmes qu'ils vivent ;
- cerner les stratégies employées par ceux-ci afin de répondre aux défis rencontrés et de solutionner leurs problèmes ;
- identifier les conditions et les mécanismes qui vont les amener à avoir recours aux services d'aide ;
- documenter les perceptions sur l'accessibilité, l'adéquation et les limites des interventions prodiguées par ces services ;
- dégager des pistes d'action pouvant favoriser l'adaptation des services aux besoins des hommes.

À titre indicatif, et non prescriptif, les questions qui suivent visent principalement à permettre de cerner la nature des préoccupations des partenaires face aux perceptions des hommes quant à leurs besoins et aux moyens d'offrir des services adaptés. D'autres questionnements, à l'instigation des chercheurs, pourraient être abordés afin de bonifier les retombées possibles de cette recherche et de contribuer à l'atteinte des objectifs.

Concernant la perception que les hommes ont de leurs rôles :

- Comment les hommes perçoivent-ils les différents rôles qu'ils sont appelés à jouer dans la vie (travailleur, conjoint, père, ami, acteur engagé dans sa communauté, etc.) ?
- Quelle est l'importance qu'ils accordent à chacun de ces rôles ?
- Quelles sont les perceptions qu'ont les hommes concernant l'influence respective de ces rôles sur leur santé et leur bien-être ?
- Etc.



Appel de propositions

Concernant la perception des défis et des problèmes vécus par les hommes :

- Quels sont les perceptions des hommes quant aux défis et aux problèmes auxquels les hommes en général ou eux-mêmes sont les plus fréquemment confrontés ?
- Quelles sont leurs perceptions quant aux raisons à l'origine de ces situations et quelles sont les principales stratégies utilisées pour relever ces défis ou résoudre ces problèmes ? Quels sont les obstacles ou les défis auxquels ils sont confrontés ?
- Comment les hommes se perçoivent-ils lorsqu'ils font face à un problème ? Vulnérables ? Fragilisés ? ou En plein contrôle ? Quel sens donnent-ils à ces défis ou ces problèmes auxquels ils ont à faire face ?
- Quelles sont leurs perceptions à l'égard des stratégies auxquelles ont recours les autres hommes pour affronter les défis ou pour régler les problèmes rencontrés ? Selon eux, quelles situations ou conditions pourraient faire en sorte qu'un homme soit dans l'impossibilité d'y faire face seul ? Comment devrait-il réagir ?
- Etc.

Concernant la perception des réponses offertes (ressources, services, soutien, etc.) :

- Comment les hommes perçoivent-ils les ressources et les services offerts pour répondre à différentes situations rencontrées (prévention, difficultés ponctuelles, situations de crise, stabilisation de la situation, suivi, etc.), leur accessibilité et leur pertinence ? Quelles sont les ressources qu'ils sont en mesure d'identifier en ce sens ?
- Selon leurs perceptions, quelles sont les stratégies et le type de réponses qui sont les mieux adaptées pour rejoindre les hommes ? On peut constater des actions de solidarité très percutantes chez les hommes lorsqu'il s'agit de catastrophes naturelles (incendie, verglas, inondation, etc.). Face aux problèmes psychosociaux, y a-t-il des stratégies qui seraient du même ordre et qui pourraient être développées ? Quelles sont les pistes à emprunter ?
- Toujours selon leurs perceptions : compte tenu du constat d'un taux d'abandon élevé des hommes une fois dans les services, qu'est-ce qui serait le plus susceptible d'influencer leur persévérance ou non lorsqu'ils ont décidé de s'inscrire dans une démarche de soutien psychosocial ou d'autres services ? Quels sont les moyens ou les services qui pourraient être mis en œuvre pour s'assurer qu'ils ont une réponse adéquate aux défis et aux problèmes rencontrés ?
- Etc.

Les chercheurs devront démontrer qu'ils ont l'expertise pour répondre aux besoins identifiés dans cet appel de propositions et compter au moins un membre possédant une expertise sur les réalités masculines et au moins un membre possédant une expertise en enquête sociale et populationnelle.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse suivante :

http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir une subvention maximale de 237 500 \$ pour un projet d'une durée de 3 ans.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} août 2012. Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention soit le 1^{er} novembre 2015. Un rapport intérimaire est attendu au 1^{er} mars 2014 et devra présenter l'état d'avancement des travaux.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, de collèges et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FROSC dans son [programme *Actions concertées*](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁴, au respect de la propriété intellectuelle⁵, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme *Actions concertées*](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme *Actions concertées*](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du Fonds. Elles sont organisées par le Fonds Société et culture et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le Fonds Société et culture a développé le Guide 1 : 4 : 20⁶ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.

⁴ Voir Annexe 1.

⁵ Voir Annexe 2.

⁶ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20) <http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

Appel de propositions

- À l’instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d’une subvention dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds Société et culture aux bénéficiaires de l’octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis du projet et sur le rapport final.

LETTRE D’INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D’ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l’opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d’intention dans le site Web du Fonds Société et culture à l’adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « Mon dossier électronique et curriculum vitæ ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([cv commun canadien](#)), également disponible à partir de site Web du FRSQ.

La lettre d’intention est une étape éliminatoire et est assortie d’un seuil global de passage de 70%. Pour plus d’information quant à la préparation de la lettre d’intention et quant à l’évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#).

Les critères d’évaluation pour les lettres d’intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l’appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l’appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l’appel de propositions. • Effort d’appropriation des besoins exprimés dans l’appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d’un seuil de passage de 70 %.</i></p>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l’orientation et l’application des politiques et programmes publics et l’avancement des connaissances. 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances ; • Implication et degré de collaboration des partenaires de l’<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	10 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d’évaluer les lettres d’intention seront transmises au comité d’évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du FROSC à l'adresse suivante : (www.fgrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	<p style="text-align: center;">50 points</p> <p style="text-align: center; color: red; font-size: small;">Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	<p style="text-align: center;">20 points</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	<p style="text-align: center;">20 points</p>
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	<p style="text-align: center;">10 points</p>

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds Société et culture entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FROSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2012** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du 27 février 2012.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FROSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 18 AVRIL 2012** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 9 juillet 2012.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} août 2012.

⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FROSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FROSC à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

L'adresse postale pour les pièces qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Programme *Actions concertées*

Concours : Besoins des hommes

140, Grande Allée Est, bureau 470,

Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Marc Bélanger ou Nathalie Roy

Chargés du programme *Actions concertées*

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192 ou 3138

Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184

Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR UN PROJET DE RECHERCHE

DÉPENSES	1 ^{er} année *	2 ^e année *	3 ^e année*	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE ****					
Frais de dégageement, chercheurs de collège					
Suppléments statutaires, chercheurs de collège					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège					
TOTAL DU FINANCEMENT					

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

**** Le programme *Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges* n'est pas offert en 2012-2013.

ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds Société et culture et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds Société et culture et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds Société et culture et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.